

**Accord mutuelle :**

# SUD PTT n'a pas signé l'accord prévoyance santé et dit pourquoi !



En juin dernier, la Mutuelle Générale a dénoncé le contrat qui la liait à La Poste, en raison du régime déficitaire dû essentiellement à une augmentation des arrêts maladie des postier-es. Depuis plusieurs années, c'était déjà le cas, mais les prévisions pour 2024 étaient pire (même si elles ont été revues à la baisse en cours de négociations...).

La Poste a donc réuni les organisations syndicales, tout en annonçant d'entrée qu'elle n'augmenterait pas la part de l'entreprise ou de façon marginale pour équilibrer le régime.

La Poste n'a jamais voulu nous entendre.

**La Poste est comptable de cet état de fait. L'aggravation des conditions de travail, les suppressions d'emplois, les réorganisations, les pressions commerciales sont bien ses choix stratégiques et politiques. Et c'est bien là la cause principale de cette augmentation drastique des arrêts maladie...**

**LA POSTE DOIT ASSUMER ET PRENDRE EN CHARGE LE SURCÔÛT À LA HAUTEUR DE LA CASSE DES SALARIÉ-ES. CE N'EST PAS À NOUS DE PAYER À LA PLACE D'UN GROUPE QUI ENGRANGE DES MILLIARDS D'EUROS DE BÉNÉFICES D'ANNÉE EN ANNÉE, POUR VERSER DES DIVIDENDES PLUTÔT QUE DE PARTAGER LA RICHESSE.**

**Propositions de La Poste :**

- \* Augmentation des cotisations,
- \* ou baisse des remboursements,
- \* ou mixte des deux.

Et bien sûr, toujours la menace (ou plutôt le chantage) comme dans tous les accords, d'une D.U.E. (Décision Unilatérale de l'Employeur) plus défavorable si pas d'accord majoritaire, puisque là on augmentait seulement les cotisations. Pourtant, un refus unanime des organisations syndicales de signer cet accord aurait peut-être forcé la boîte à revoir sa position...

Au passage, La Poste élargit la prise en charge des enfants jusqu'à 26 ans... en baissant la prise en charge des 0-20 ans et en augmentant les cotisations des salariés et fonctionnaires parents.

**SUD PTT a donc fait le choix, pour la 1re fois, depuis la mise en place du contrat collectif obligatoire de ne pas signer pour ne pas cautionner cette régression sociale.**



**Sud** PTT

Fédération des activités postales et de télécommunications  
25/27 rue des envierges Paris

Union  
syndicale  
**Solidaires**